



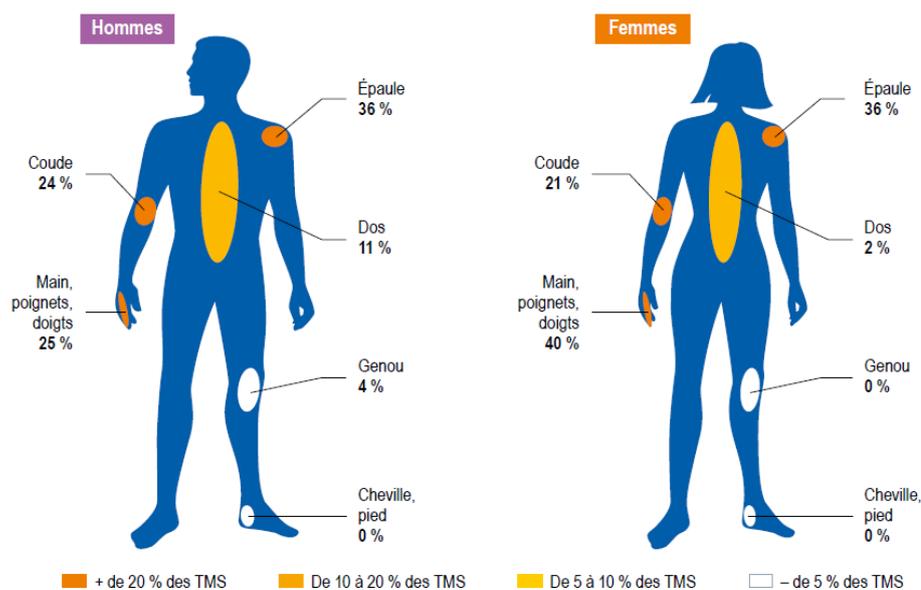
Ou plutôt devrait-on l'appeler " Le mois de la honte !!!!!

En 2023, les comités régionaux de reconnaissance des MP ont prononcé 11 049 avis favorables pour les demandes de reconnaissance, en légère baisse par rapport à 2022. Cette baisse est compensée par une forte diminution pour les alinéas 6 (7 992 avis favorables, soit -12 % par rapport à 2022) et une augmentation importante pour les alinéas 7 (3057 avis favorables, soit +23 % par rapport à 2022), dont les trois quarts concernent des affections psychiques (2291 avis favorables, soit +25 % par rapport à 2022).

Si les hommes sont plus nombreux que les femmes dans l'emploi salarié (53 % vs 47 %), cette répartition est différente de celle des sinistres selon la nature du risque.

En effet, les hommes représentent deux fois plus de risques que les femmes dans les AT (64 % vs 36 %), alors que, dans les accidents de trajet et dans la survenue des MP troubles musculosquelettiques, les femmes sont majoritaires (respectivement 53 % vs 47 % et 54 % vs 46 %).

Répartition des TMS reconnues d'origine professionnelle en 1^{er} règlement en fonction du sexe – année 2021



Données nationales AT/MP issues des bases annuelles SNTRP sur les neuf CTN, y compris sections au taux FSNA et compte spécial MP.

Certaines de ces conclusions sont à mettre, pour partie, en relation avec les spécificités d'emploi des hommes et des femmes.

Les accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) ont de graves conséquences :

Des handicaps plus ou moins lourds, des cancers, notamment liés à l'amiante, des vies professionnelles et privées détruites, et des difficultés d'accès à la retraite.

Les ATMP, et plus généralement la pénibilité des conditions de travail, ont de graves conséquences sur la retraite : 135 000 inaptitudes sont prononcées par an, occasionnant des départs anticipés à la retraite, avec des pensions souvent minorées.

Les patrons doivent respecter l'article L.4121-1 du Code du travail (L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer et protéger la santé physique et mentale des travailleuses et travailleurs).

Nous ne devons pas être sacrifiés sur l'autel du capitalisme et des versements de dividendes aux actionnaires.

L'augmentation trop importante du niveau des AT/MP (Accidents du Travail et Maladies Professionnelles) relève du cynisme le plus abject.

Il faut agir pour que cesse cette injustice, et surtout, les travailleurs et travailleuses doivent être acteur·rices de cette lutte afin d'obliger le patronat français à respecter la santé de leurs salarié·es et à mettre fin à ce scandale.

Nous appelons donc les travailleurs et travailleuses, par l'intermédiaire de leurs structures CGT dans nos entreprises, à interpeller nos dirigeant·es par toutes formes d'actions (grèves, pétitions, rassemblements, etc.) le 28 avril 2025.

Chiffres clefs statistiques

2023	Accidents du travail	Accidents de trajet	Maladies professionnelles	Totaux
Nombre de déclarations complètes	772 784	131 727	125 958	1 030 469
Nombre de sinistres reconnus	717 719	127 310	68 546	913 575
Taux de décisions favorables	93,5 %	96,7 %	64,6 %	90,8 %
Nombre de sinistres avec arrêt et/ou incapacité (1 ^{er} règlement)	555 803	94 023	47 434	697 260
% des sinistres avec arrêt (ou prestation en espèces – PE)	77,4 %	73,9 %	69,2 %	76,3 %
Nombre de jours d'arrêt de travail (incapacité temporaire – IT)	51 089 373	8 296 666	15 221 335	74 607 374
Approximation équivalent ETP ¹ des jours d'arrêt de travail	215 435	34 986	64 186	314 607
Nombre moyen de jours d'IT rapporté aux sinistres avec arrêt/PE	92	88	321	107
Nombre d'IP	33 766	5 880	23 367	63 013
dont IP < 10 %	22 439	3 868	13 498	39 805
Nombre des IP rapporté aux sinistres avec arrêt/PE	6,1 %	6,3 %	49,3 %	9,0 %
Total décès	759	332	196	1 287

Nous devons faire de ce mois d'avril le mois du **"Droit à travailler en toute sécurité"**, afin de préserver nos vies.

Messieurs les patrons et actionnaires, notre sécurité et santé ne s'achètent pas !